



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## intégration

Question écrite n° 121815

### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que des auto-écoles de l'Isère dispensent des cours de code de la route traduits en turc. Même s'il est important de ne pas exclure les populations en difficulté de l'accès au permis de conduire, outil de mobilité, il est tout aussi important d'apprendre la langue du pays d'accueil, outil d'intégration. En effet, il est souhaitable pour les candidats qui ont des difficultés de maîtrise de la langue française de suivre des cours de français avant de passer le permis de conduire. L'intégration passe d'abord par un apprentissage de la langue, qui est essentiel pour échanger, apprendre et comprendre, avant de se manifester par une mobilité physique. Par conséquent, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet afin de rétablir le principe d'intégration dans la République par l'apprentissage de la langue française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121815

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** écologie, développement et aménagement durables

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2007, page 3512